



Délibération
FINANCES/JG

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

Envoyé en préfecture le 16/12/2019
Reçu en préfecture le 16/12/2019
Affiché le 
ID : 017-211704150-20191211-2019_151DOB-DE

2019 – 151. TENUE DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) – EXERCICE 2020 PRESENTATION DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 32

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Jacques LOUBIERE, Danièle COMBY, Jean ENGELKING, Dominique DEREN, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Romain GUERIVE, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 2

Brigitte BERTRAND à Marcel GINOUX, Erol URAL à Aziz BACHOUR.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Liliane ARNAUD

Date de la convocation : 4 décembre 2019

Date d'affichage : 16 DEC. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Considérant que la Commune doit tenir en séance du Conseil Municipal un débat d'orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Considérant que cette procédure constitue une formalité substantielle, vise à informer plus en amont les membres de l'assemblée délibérante et permet de recueillir les réflexions des élus sur les grandes orientations budgétaires,



Considérant que le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de transmettre et de présenter une information aussi complète que possible sur le contexte financier et économique dans lequel la préparation du budget est entreprise,

Considérant le rapport sur les orientations budgétaires relatif à l'exercice 2020 présenté,

Considérant la tenue du débat sur les orientations budgétaires, préalablement à l'examen du budget primitif 2020.

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 28 novembre 2019,

Il est proposé au Conseil municipal :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2020 lors de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2019 et sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2020 annexé à la délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2020 lors et sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2020 annexé à la délibération.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,


Jean-Philippe MACHON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



**ELEMENTS ECONOMIQUES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERS
CONTRIBUANT AU
DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

Table des matières

1.	Contexte général	3
2.	Quelles marges de manœuvres financières pour Saintes ?.....	6
2.1.	Situation de la Ville	6
2.1.1.	Niveau d'épargne	6
2.1.2.	Les Investissements.....	7
2.1.3.	Endettement	8
2.2.	Orientations financières	10
2.2.1.	Une dynamique des recettes en hausse	10
2.2.2.	Un plan d'ajustements.....	12
3.	Les Ressources Humaines	19
3.1.	La structure et l'évolution des effectifs.....	19
3.2.	L'évolution des dépenses	20
3.3.	La rémunération et temps de travail.....	21
3.3.1.	La rémunération	21
3.3.2.	L'action sociale	21
3.3.3.	Le temps de travail	21
4.	Perspectives sur les budgets annexes	22
4.1.	Budget annexe « Assainissement collectif »	22
4.2.	Budget annexe « Eau potable »	23
4.3.	Budget annexe « Golf »	24
4.4.	Budget annexe « Site Saint-Louis »	24

BUDGET PRINCIPAL

1. Contexte général

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 du 22 janvier 2018 pose le cadre d'un objectif de baisse de 13 milliards d'euros des dépenses de fonctionnement des collectivités à horizon 2022. Les orientations du Projet de loi de finances pour 2020 relatives au secteur public local s'inscrivent dans cet objectif majeur de maîtrise des dépenses publiques.

1.1. Situation économique globale

Source : Note de conjoncture - Juin 2019 – INSEE et communiqué de Presse du 24 septembre 2019

Des mesures de soutien budgétaire visant notamment à renforcer le pouvoir d'achat des ménages et une croissance qui reste modérée dans un contexte d'incertitudes économiques

PRINCIPAUX INDICATEURS ECONOMIQUES
(moyennes annuelles)

%	2018	2019p	2020p
Taux de croissance du PIB	1,7	1,3	1,3
Taux d'inflation	1,9	1,1	1,4
Taux de chômage	8,8	8,2	7,8

p : prévisions
 Source : Insee, prévisions La Banque Postale.

Début 2019, les incertitudes sur la situation économique ont eu tendance à s'accroître, sur le plan international comme dans l'Hexagone. Incertitudes sur les « règles du jeu » économiques tout d'abord. Incertitudes, ensuite, sur les réactions des différents acteurs économiques face aux éventuelles modifications de ces règles.

Au niveau international, la perspective du Brexit ainsi que la guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis ont occupé le devant de la scène, faisant craindre de fortes hausses des droits de douanes.

En France, les mesures d'urgence économiques et sociales annoncées en décembre dernier se sont traduites – au niveau agrégé – par une progression assez vive du pouvoir d'achat. Pourtant, l'accélération de la consommation des ménages n'a pas été aussi marquée, reflétant peut-être, dans l'ombre portée de la crise des gilets jaunes, un climat teinté d'un peu d'attentisme.

La suite de l'année semble s'annoncer sous des auspices assez similaires. Le contexte international paraît moins porteur que l'an dernier et le commerce mondial continuerait de ralentir.

Début 2019, les principaux pays de la zone euro ont, eux aussi, tous mis en place – d'une manière ou d'une autre – des mesures de soutien budgétaire visant notamment à **renforcer le pouvoir d'achat des ménages**. Pour autant, même si la croissance de la zone euro a rassuré au premier trimestre (+ 0,4 %), la consommation n'a pas complètement suivi les gains de pouvoir d'achat : la France n'est pas le seul pays où le taux d'épargne des ménages a grimpé. Naviguant entre les risques de vents contraires sur le commerce mondial et le soutien escompté de revenus qui ont plutôt le vent en poupe, la zone euro connaîtrait d'ici la fin de l'année une croissance modérée, de l'ordre de 0,3 % par trimestre et de +1,2% en moyenne annuelle.

En France, le climat des affaires ainsi que la confiance des ménages se sont redressés début 2019, après avoir touché un point bas en décembre 2018, au cœur de la crise sociale. Le profil de la croissance serait néanmoins plus lisse, comme depuis un an et demi : l'économie française conserverait, d'ici la fin 2019, un rythme de croissance de 0,3 % par trimestre.

Mais si 2018 a surtout été portée comptablement par le commerce extérieur, l'année 2019 le serait davantage par la demande intérieure : même si le taux d'épargne ne se replierait que graduellement, la consommation des ménages gagnerait en vigueur, dans le sillage de revenus dynamiques et d'une

inflation contenue (prévue à + 1,4 % en décembre 2019) ; l'investissement des entreprises resterait dynamique mais décélérerait toutefois quelque peu. Le commerce extérieur, quant à lui, pèserait légèrement sur la croissance française, contrairement à l'an dernier. Ce rythme de croissance serait suffisant pour accentuer un peu le dynamisme des créations d'emploi (241 000 créations nettes prévues en 2019, après 182 000 en 2018). Dans un contexte de ralentissement tendanciel de la population active, le taux de chômage poursuivrait sa baisse de l'ordre de 0,1 point par trimestre, pour s'établir à 8,3 % en fin d'année.

1.2. Situation des collectivités territoriales

Source : Note de conjoncture « Les finances locales, tendances 2019 » - Banque Postale – Septembre 2019

L'investissement local soutenu par la croissance de l'épargne

En 2019, l'**épargne brute** des collectivités locales enregistrerait une hausse pour la cinquième année consécutive (39,4 milliards d'euros, + 8,5 %). Avec des dotations quasiment stables et des recettes fiscales en progression en raison du dynamisme des droits de mutation et de la CVAE, mais également des bases des taxes ménages, les recettes de fonctionnement (227,3 milliards d'euros) augmenteraient plus rapidement (+ 2,1 %) que les dépenses de fonctionnement (187,9 milliards d'euros, + 0,9 %, soit une évolution inférieure à l'objectif national fixé par la loi).

Les dépenses d'investissement augmenteraient nettement (+ 9,2 %), financées notamment par l'épargne et une hausse de l'emprunt (+ 9,5 %). L'encours de dette s'élèverait à 175,6 milliards d'euros fin 2019, en légère progression.

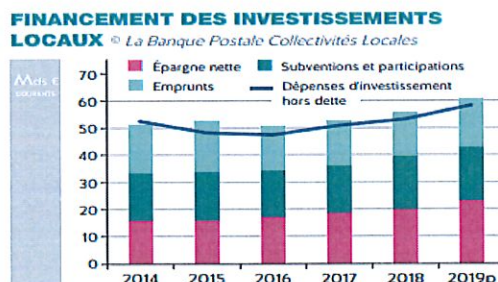
Les dépenses d'équipement comme les subventions d'investissement progresseraient à un rythme élevé. Tous les niveaux de collectivités locales connaîtraient une hausse de leurs dépenses d'investissement, mais c'est toutefois le bloc communal, en raison du volume concerné (il en représente plus des deux tiers), qui serait à l'origine de la progression marquée en 2019 : + 10,4 % pour l'investissement du bloc communal.

La principale **recette d'investissement**, le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) augmenterait de plus de 7,0 %, en lien avec la hausse des dépenses d'équipement des collectivités locales enregistrée depuis 2017, et atteindrait un peu moins de 6 milliards d'euros.

Au sein des autres dotations, les dotations d'équipement du bloc communal, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), pourraient atteindre ensemble 1,2 milliard d'euros, soit un montant un peu supérieur à celui de 2018.

Alors que leur volume avait été quasiment stabilisé l'an passé, **les emprunts** nouveaux (hors gestion active de la dette) suivraient la tendance de l'investissement et progresseraient de 9,5 % en 2019 pour s'élever à 17,6 milliards d'euros. Les remboursements, eux, augmenteraient de façon plus modérée (+ 2,9 %).

L'encours de dette afficherait une légère progression, sur le même rythme qu'en 2018 (+ 0,5 %) et s'élèverait à 175,6 milliards d'euros fin 2019, représentant 7,4 % de la dette publique et 7,3 % du PIB, ratio en baisse depuis 2017. La variation du fonds de roulement serait en excédent pour la cinquième année consécutive ; en conséquence, la trésorerie des collectivités locales augmenterait de nouveau, même si s'agissant des communes, qui en détiennent plus de la moitié, un ralentissement semble se dessiner.



Dépenses de fonctionnement encore maîtrisées et des recettes de fonctionnement qui restent dynamiques.

En 2019, **les dépenses de fonctionnement** des collectivités locales (187,9 milliards d'euros) progresseraient sur un rythme, certes plus élevé que l'an dernier (+ 0,9 %, contre + 0,5 % en 2018), mais qui resterait relativement modéré. Les collectivités, prises dans leur ensemble, devraient par conséquent parvenir à respecter l'objectif national de progression des dépenses de fonctionnement fixé à + 1,2 % par an en valeur, pour la deuxième année consécutive.

La croissance des dépenses de personnel des collectivités locales (66,2 milliards d'euros) resterait relativement mesurée, avec une évolution à peine supérieure à celle de 2018 (+ 0,7 %, contre + 0,6 %). Plusieurs facteurs tireraient à la hausse ce poste ; après avoir été suspendues pendant un an, les mesures du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) ont de nouveau repris en 2019, représentant, pour cette seule année, un coût de près de 200 millions d'euros pour la fonction publique territoriale.

À l'inverse, le gel du point d'indice de la fonction publique, qui avait été confirmé lors du rendez-vous salarial de juin 2018, constitue un élément de modération de la croissance ; de même que la montée en charge des contrats « parcours emplois compétences » (PEC) qui semble s'opérer de manière assez lente, notamment en raison de l'augmentation du reste à charge et des contraintes plus importantes en termes d'encadrement.

Les recettes de fonctionnement des collectivités locales enregistreraient une croissance de 2,1 % en 2019 pour atteindre 227,3 milliards d'euros. Cette évolution plus rapide que celle de l'an passé (+ 1,5 %) s'expliquerait notamment par des recettes de fiscalité directe plus dynamiques et par une stabilisation des dotations et compensations contrairement à la baisse observée sur ce poste en 2018 (rappelons cependant que, hors effet de la suppression de la DGF des régions remplacée par une fraction de TVA, ce poste était également stable en 2018).

2. Quelles marges de manœuvres financières pour Saintes ?

2.1. Situation de la Ville

2.1.1. Niveau d'épargne

Entre 2014 et 2017, les recettes de fonctionnement ont diminué, en raison des baisses successives de la dotation forfaitaire et des compensations d'exonération de fiscalité directe locale.

Ces réductions des concours de l'Etat (-1,75 millions d'euros) ont été compensée en partie par l'évolution de la fiscalité et la hausse des droits de mutation à titre onéreux (près de 500 k€ pour ces derniers).

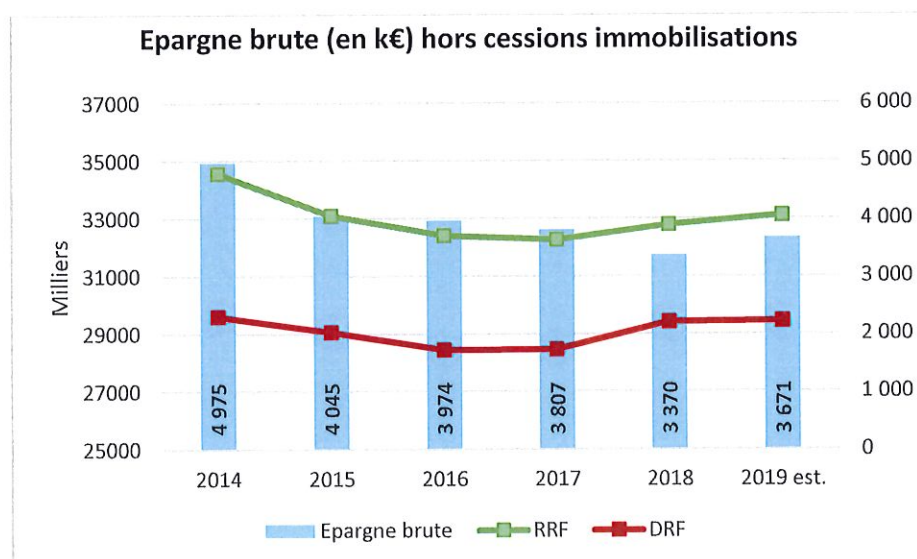
Elles représentent 1 263 €/habitant en 2018 (la moyenne de la strate étant à 1 515 €/habitant)¹.

Dans la même période, les dépenses de fonctionnement ont suivi la même tendance générale, s'établissant ainsi à 1 173 €/habitant en 2018 (la moyenne de la strate étant de 1 380/habitant)².

Les charges à caractère général ont globalement augmenté sur la période 2014 à 2018. Elles enregistrent une hausse de 606 K€ sur ces 5 années, soit près de 1,6% par an, et représentent 22,8% des dépenses réelles de fonctionnement.

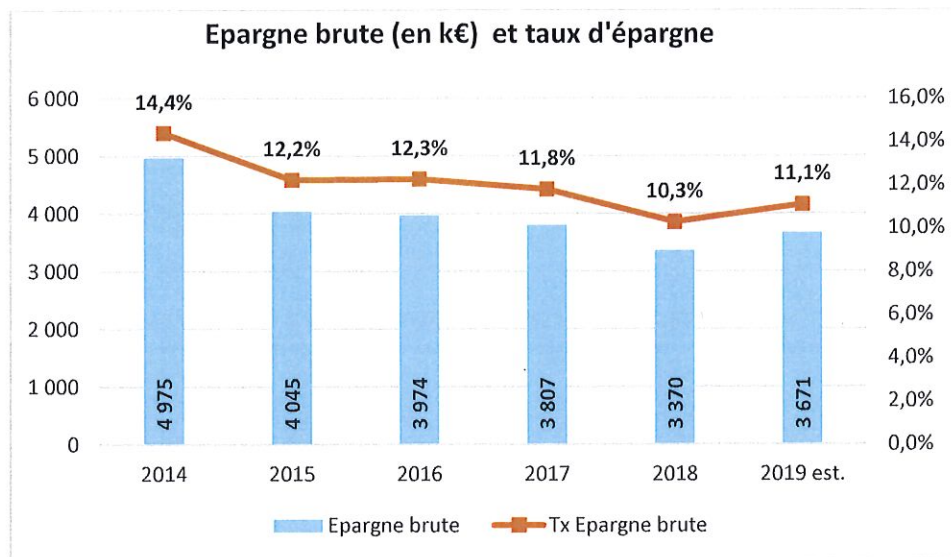
L'épargne brute en 2019 devrait pouvoir être supérieur à 2018 (+ 300 K€), compte tenu des efforts de gestion en cours d'ici la fin d'année sur les charges à caractère général et la bonne maîtrise des frais de personnels.

Le taux d'épargne prévisionnel, autrement dit la part des recettes réelles de fonctionnement dégagée pour financer la section d'investissement (remboursement de la dette et dépenses d'équipement) serait ainsi autour de 11% pour 2019, supérieure à celle de l'année dernière.



¹ DGCL – comptes individuels des collectivités

² DGCL – comptes individuels des collectivités



Ce faisant, il conviendra de poursuivre les efforts engagés cette année pour augmenter progressivement l'épargne brute, et ainsi contribuer au financement des investissements des années à venir. Cela passe, d'une part, par des efforts sur les charges à caractère général, en veillant à maintenir un niveau de service acceptable pour le fonctionnement des services, avec une maîtrise de la masse salariale, et d'autre part, par une recherche constante de ressources externes (dont sur les produits des services, du domaine et ventes diverses, ainsi que sur les subventions et mécénat).

Il convient, d'ores et déjà, de saluer les efforts des agents de la ville, dans tous les secteurs d'activité, afin d'identifier des marges de manœuvre et contribuer à la mise en place d'économies de fonctionnement.

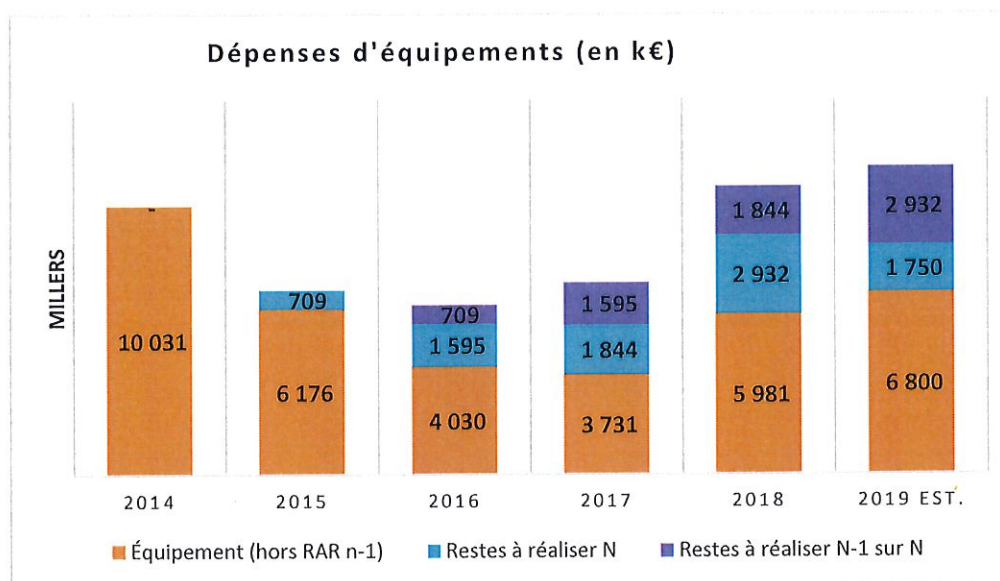
2.1.2. Les Investissements

Après un très fort niveau d'investissement en 2014, le rythme des dépenses d'équipement a ralenti en 2015. La baisse des dépenses d'équipements s'est accrue en 2016, en lien avec la fin du programme de rénovation urbaine. En outre, on constate un taux de réalisation des dépenses d'équipement faible sur les exercices 2016 et 2017, les grands projets d'aménagement se mettant progressivement en place. Ainsi, depuis 2017, les dépenses d'équipement ne cessent de progresser au fil des projets de la Ville : +3 069 K€ entre 2017 et la prévision 2019.

De nombreux restes à réaliser, inscrits depuis 2016, correspondent à des dépenses engagées l'année N-1 et mandatées en année N (ex : des dépenses engagées en 2018 et mandatées en 2019).

Le même cas de figure devrait se reproduire avec la clôture de l'exercice 2019, avec cependant la volonté de les contenir pour prendre en compte les projets structurants à venir, et anticiper leur financement pluriannuel.

Dans ce cadre, des Autorisations de Programme (AP) vont être élaborées pour s'inscrire dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), et ainsi en suivre la réalisation et l'exécution financière.



2.1.3. Endettement

La maîtrise des dépenses d'investissement entre 2015 et 2017, a permis de désendetter la commune de 3,635 millions d'euros au cours de ces années, ce qui porte l'encours cumulé de la dette à près de 30,5 millions d'euros au 31/12/2017.

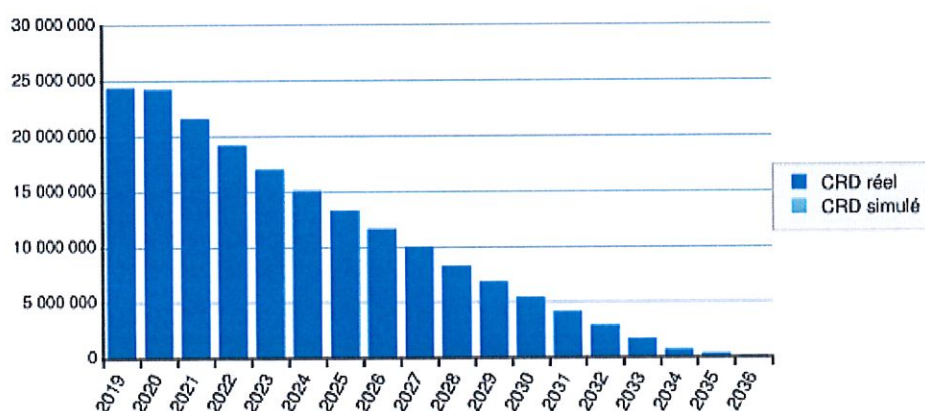
Depuis 2018, les projets d'équipements et les investissements de renouvellement de matériels ont été relancés, poursuivant même le désendettement de la ville, dont l'encours de dette s'établissait, à cette date, à près de 28,8 millions d'€ (dont 3,150 millions d'€ restant à amortir sur les 5,100 millions d'euros contractés lors du rachat du site Saint Louis, et remboursés sur une durée de 5 ans par le budget annexe de zone correspondant).

Pour 2019, il est prévu une diminution de l'encours de dette, de 1 million d'€, qui s'établirait à près de 27,8 millions d'€.

Entre 2014 et 2019, la ville se sera désendettée d'environ 7,3 millions d'€. L'emprunt pourra être mobilisé pour financer les projets futurs de la ville, inscrits dans le plan « Action Cœur de Ville ».

Profil d'extinction de la dette (sans besoin de financement nouveau)

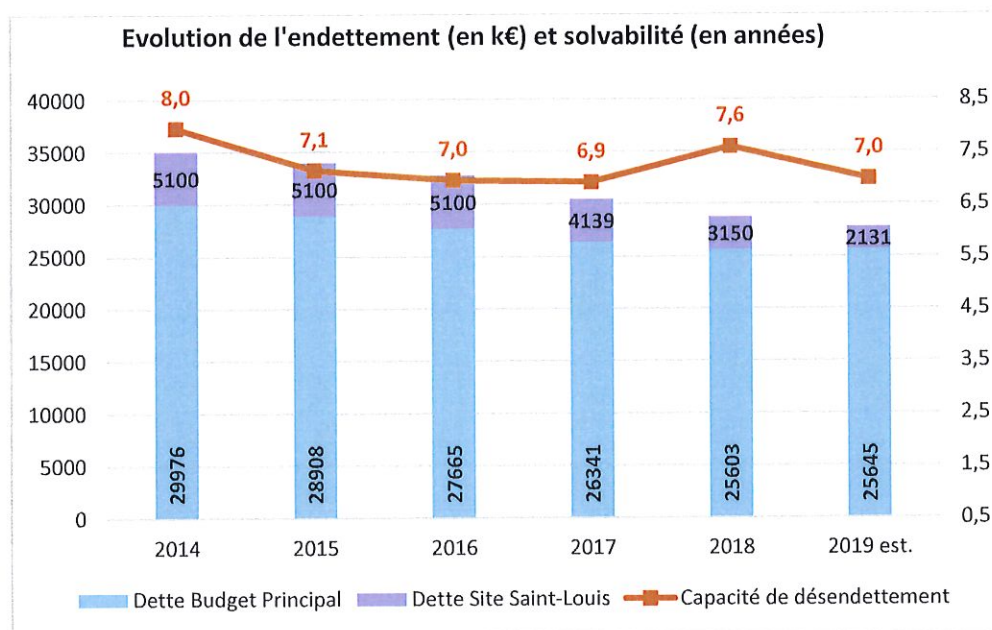
Evolution du CRD



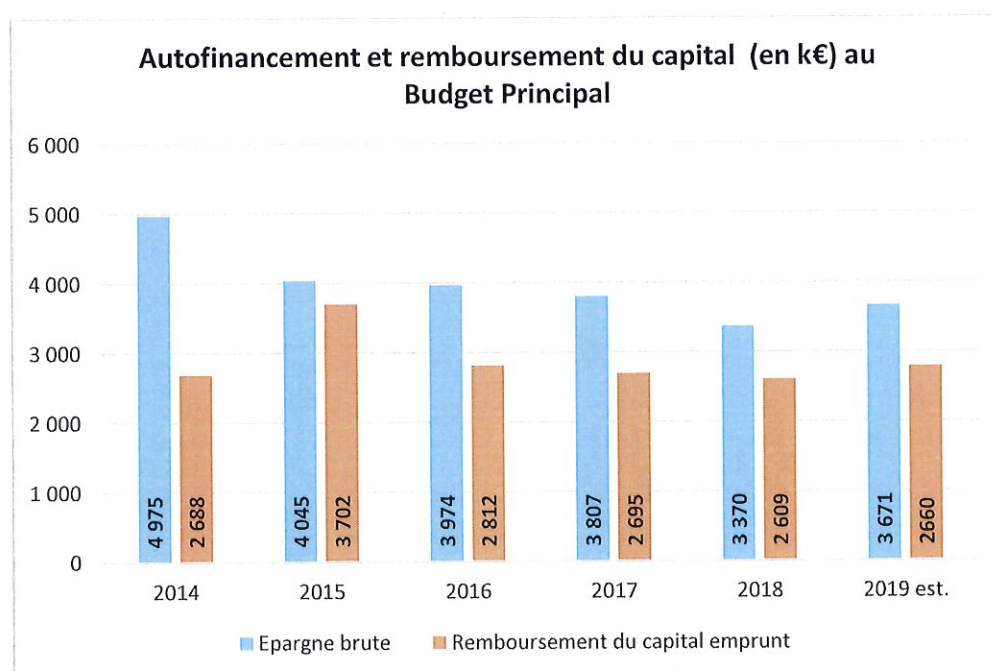
Source : Finance Active (pas de CRD simulé présenté)

Au regard du taux d'exécution estimatif des dépenses d'équipement, les projections vont dans le sens d'une hausse des dépenses sur 2019, avec un encours qui demeure toutefois stable (2,9 millions d'euros d'emprunts nouveaux pour un capital amorti de près de 2,975 millions d'euros). Cela porterait l'encours de la dette du Budget Principal à un peu plus de 27,7 millions d'euros (intégrant également l'emprunt du site Saint-Louis).

La capacité de désendettement évoluerait favorablement pour 2019, en étant ramenée à 7 années, grâce à la baisse de l'encours de la dette, combinée avec une hausse de l'épargne brute.



L'épargne brute permet le remboursement du capital de la dette. L'épargne nette, qui est ce qu'il reste de l'épargne brute après remboursement du capital, pour servir à financer les dépenses d'équipement. Cette année, elle serait de l'ordre de 680 K€, quasi stable par rapport à l'année dernière (- 57 K€).



2.2. Orientations financières

2.2.1. Une dynamique des recettes en hausse

Des efforts qui doivent être poursuivis en 2020, dernière année des contrats dits « de Cahors ».

En 2020, la logique partenariale de contractualisation avec les collectivités locales sera reconduite pour poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en tenant compte du ralentissement des dépenses d'investissement en lien avec le cycle électoral. Dans le même temps, l'Etat confirme le soutien massif qu'il apporte aux collectivités locales à travers ses concours financiers :

- les concours financiers augmenteront de 600 M€ par rapport à 2019 ;
- la DGF du bloc communal et des départements sera stabilisée (26,9 Md€ à périmètre constant) ;
- la TVA des régions progressera de 128 M€ par rapport à 2019 ;
- les dotations de soutien à l'investissement local sont maintenues à un niveau historique de 2 Md€, en hausse de 1 Md€ depuis 2014 ;
- les dotations d'investissement relatives aux équipements scolaires s'élèveront à près d'1 Md€ en 2020 ;
- le montant du FCVTA est évalué à 6 Md€, soit + 351 M€ par rapport à 2019.

➔ **Des recettes de dotations et concours normés renforcés**

Les concours financiers aux collectivités territoriales progressent de 0,6 Md€ par rapport à la LFI pour 2019, pour atteindre 48,9 Md€, à périmètre constant. Conformément aux engagements du Gouvernement, la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes et des départements est stable en 2020, comme en 2019, à hauteur de 27 Md€.

Le soutien de l'État à l'investissement local, qui reprend depuis 2017, est renforcé. Sous l'effet du cycle électoral et de la reprise de l'investissement local, le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) bénéficie de 6 Md€ de crédits en 2020, soit + 0,4 Md€ par rapport à 2019.

Les dotations d'investissement sont maintenues à un niveau historiquement élevé de 2 Md€ dont 1,8 Md€ pour le bloc communal et 0,2 Md€ pour les départements, soit une hausse de 1 Md€ par rapport à 2014.

Grâce au dynamisme de la TVA, les recettes issues de la TVA des régions progressent de 404 M€ par rapport aux recettes perçues au titre de la DGF en 2017. Conformément à la LPFP, la contractualisation est reconduite au titre de l'année 2020, prenant appui sur le succès de l'année 2018.

Le PLF 2020 prévoit le financement, au profit des communes, des mesures du projet de loi «Engagement et proximité » (10 M€) examiné à l'automne au Parlement. Les communes bénéficient par ailleurs d'un accompagnement financier renforcé pour mener à bien leurs missions : 1,5 M€ pour le fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) et 6 M€ supplémentaires au titre du déploiement de nouvelles bornes de demandes de titres d'identité (dotation « titres sécurisés »).

Les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements sont maintenues à un niveau historiquement élevé : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) atteint ainsi plus d'1 Md€, la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 570 M€, et la dotation politique de la ville (DPV) 150 M€. Au total, ces dotations atteignent donc 1,8 Md€, soit plus d'1 Md€ de plus qu'en 2014.

Par ailleurs, les collectivités devraient bénéficier de la progression de leurs attributions au titre du FCTVA (6 Md€), principal vecteur de soutien à l'investissement local. Sous l'effet combiné de la reprise de l'investissement local et du cycle électoral, le FCTVA connaîtrait ainsi une hausse estimée à 0,4 Md€.

Enfin, la dotation à destination des collectivités touchées par des événements climatiques est maintenue au niveau de 2019, afin de financer des actions garantissant la solidarité de l'État auprès des territoires fragilisés.

➔ **Des réformes fiscales en cours et à venir**

La taxe d'habitation sur les résidences principales sera intégralement supprimée pour 80 % des ménages en 2020. Après avoir bénéficié, en sus des exonérations existantes, d'un allègement de leur

cotisation de taxe d'habitation sur leur résidence principale de 30 % en 2018, puis de 65 % en 2019, 80 % des foyers, ne paieront plus aucune taxe d'habitation sur leur résidence principale dès 2020. Pour les 20 % des ménages restants, la suppression de la taxe d'habitation se déploiera jusqu'en 2023, date à laquelle plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En outre, la suppression de la taxe d'habitation s'inscrit dans le cadre d'une réforme globale de la fiscalité locale visant à en simplifier l'architecture tout en compensant intégralement les collectivités territoriales. Elle est proposée dès ce PLF pour donner aux exécutifs locaux le plus de visibilité possible.

La suppression désormais annoncée de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables, que doit examiner le Parlement, repose selon les informations apportées en juillet au Comité des finances locales, sur un mécanisme apparemment simple : transfert du taux départemental de foncier bâti aux communes en 2021, et versement aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme aux départements d'une part nationale de TVA pour compenser la perte enregistrée sur leur fiscalité directe.

Globalement, le mécanisme mis en place repose sur des redistributions de fiscalité entre collectivités. Ainsi, deux incertitudes demeurent sur l'année qui sera retenue pour le taux de référence utilisé pour les calculs et sur les modalités d'harmonisation des assiettes communales et départementales.

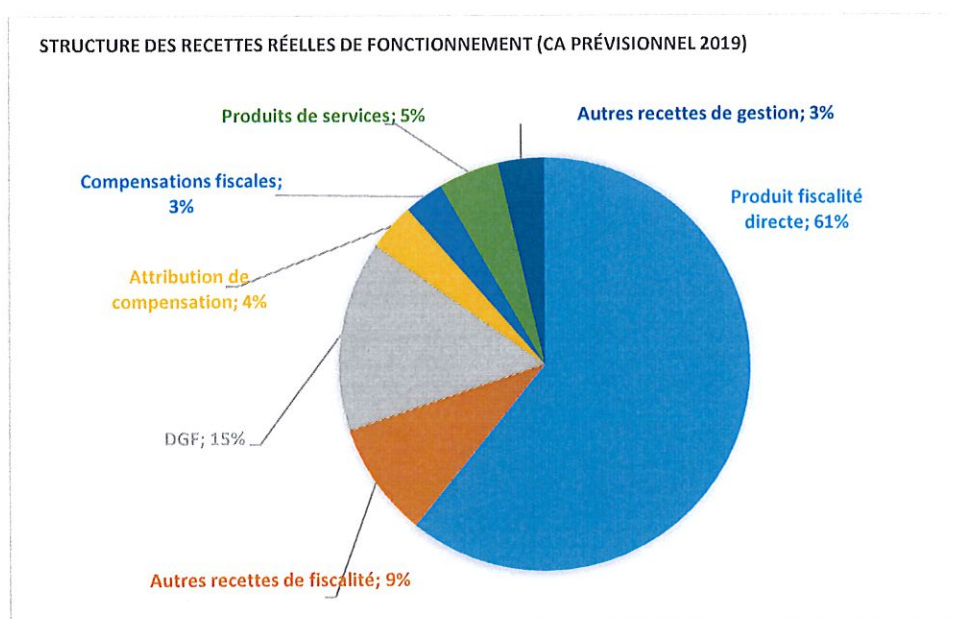
Des conséquences en suspens, où des questions restent cependant posées au regard :

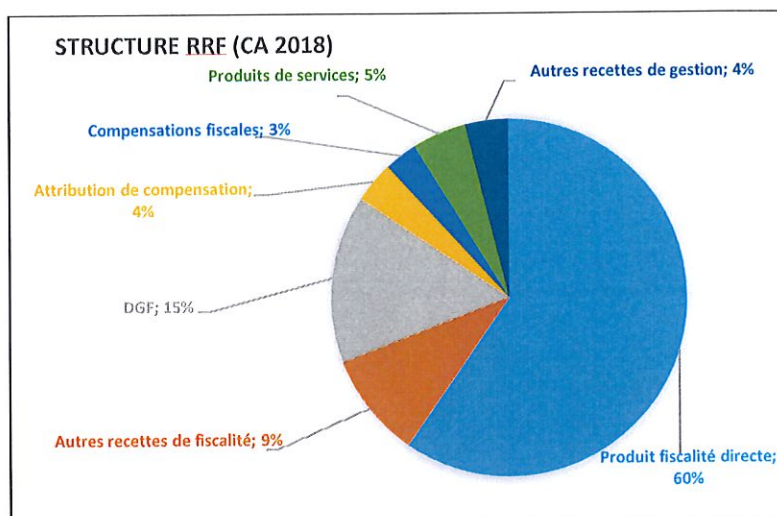
- de l'hétérogénéité territoriale de la localisation des bases de TH qui resteront soumises à l'impôt (résidences secondaires, locaux professionnels ou associatifs non soumis à la cotisation foncière des entreprises - CFE),
- de la future stratégie fiscale des EPCI si un lien entre le taux de foncier bâti et celui de CFE est maintenu, de la capacité d'adaptation des départements à des chocs budgétaires éventuels,
- enfin, pour l'ensemble des collectivités autres que régionales, du bouleversement inévitable de l'indicateur de richesse qu'est le potentiel fiscal.

Le chantier de la refonte des dotations semble donc devoir s'ouvrir dans la foulée de celui consacré à la fiscalité locale.

→ Des taux d'imposition inchangés

Comme le montre le graphique ci-dessous, une part conséquente des recettes de la Ville provient de la fiscalité directe (61%), c'est-à-dire de la taxe d'habitation et des taxes foncières.





Depuis 2014, le choix a été fait de ne pas recourir au levier fiscal. Ce choix politique nécessite de travailler à un contrôle des dépenses, qui sont néanmoins dépendantes de la mise en œuvre du programme municipal, et à la recherche de recettes nouvelles.

2.2.2. Un plan d'ajustements

Le PLF 2020 poursuit une logique partenariale avec les collectivités locales et le renforcement de la solidarité entre les territoires.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités, qui ont fortement ralenti en 2018, devraient progresser modérément en 2019 dans les limites de la trajectoire définie par la contractualisation prévue dans la LPFP 2018-2022 (Loi de Programmation des Finances Publiques), grâce au dispositif de contractualisation financière entre l'État et les 322 plus grandes collectivités institué par l'article 29 de la LPFP, ainsi qu'avec le report de 2018 à 2019 du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), qui a permis de ne pas alourdir la masse salariale des collectivités.

Pour autant, la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités devrait s'accroître sous l'effet notamment de la mise en œuvre des mesures salariales, mais la progression 2020 devrait respecter le niveau prévu par la LPFP (+ 1,2 %).

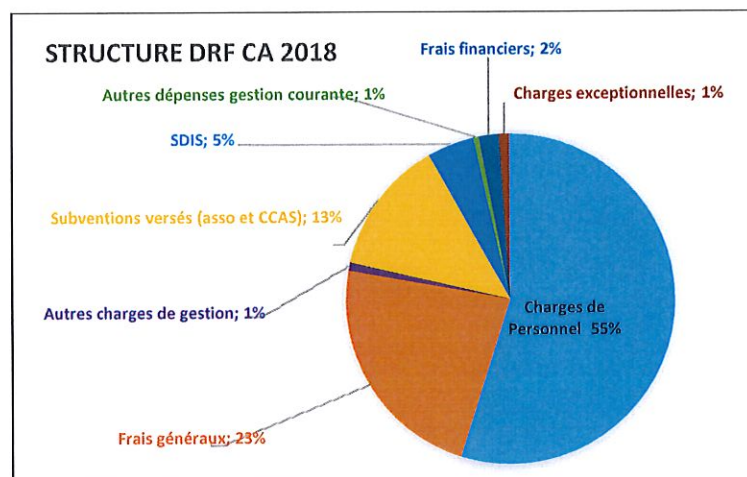
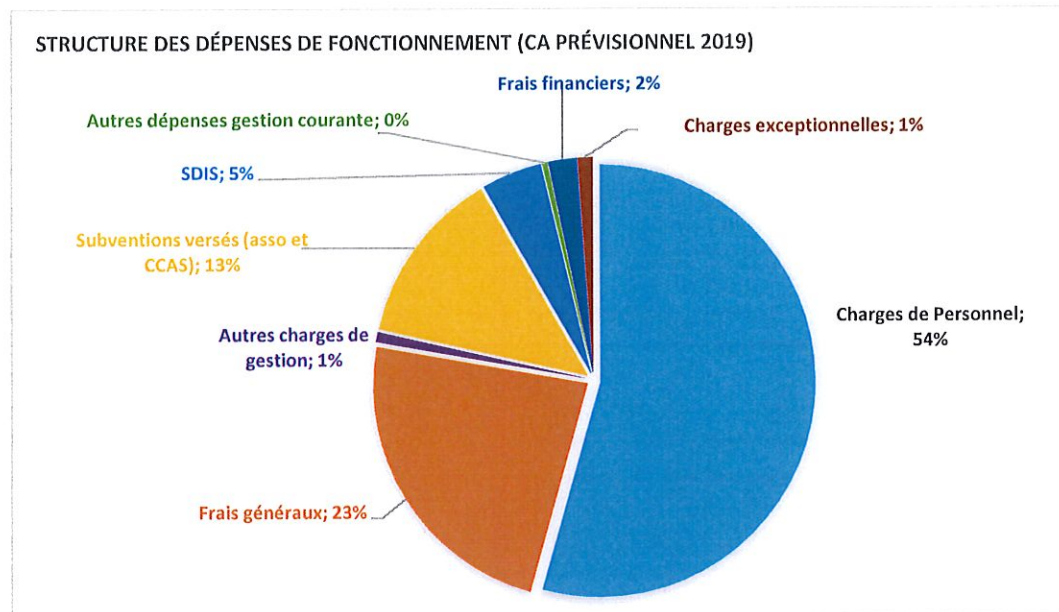
De facto, compte tenu de l'évolution naturelle des dépenses (inflation, indexation des contrats, progression de carrière des agents), la collectivité doit prendre des mesures volontaristes fortes afin de préserver ses ratios financiers, et notamment son épargne brute et sa capacité de désendettement.

Ce plan d'ajustements doit ainsi permettre de répondre à moyen terme à l'effort d'économies imposé par le gouvernement actuel sur les collectivités territoriales (13 Md€ sur le quinquennat à l'échelle nationale). La baisse sera calculée par rapport à la tendance d'augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités, qu'il s'agit de ramener à 1,2 %.

Pour la Ville de Saintes, cela nécessite d'avoir une action volontariste sur les dépenses réelles de fonctionnement qu'il convient de redimensionner pour répondre aux objectifs à venir, en termes d'épargne brute.

Après 2018, où les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une augmentation, pour répondre à une volonté politique ; 2019 devrait enregistrer une baisse par rapport à l'année précédente.

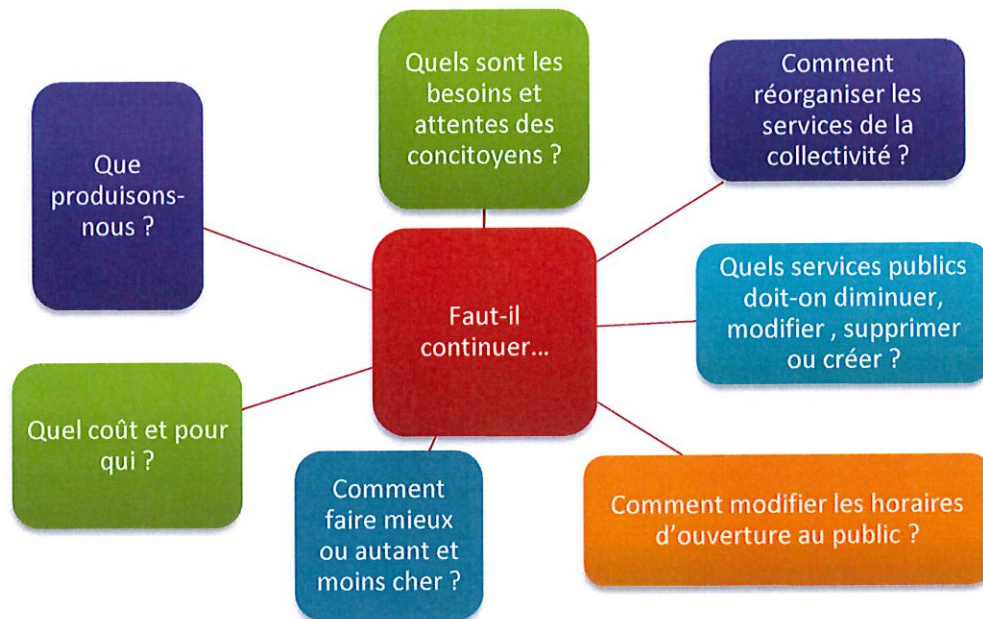
Ainsi, le budget 2020, et les suivants, doivent prévoir des efforts pour maîtriser les dépenses de fonctionnement, tant en charges à caractère général (chapitre 011) qu'en dépenses de personnel (chapitre 012), qui représentent 54% des dépenses réelles de fonctionnement en 2019.



Une bonne gestion permettra à la Ville de poursuivre des investissements sur des projets majeurs, en particulier l'aménagement du site Saint Louis, et la préservation du Patrimoine classé (dont l'Église Saint-Eutrope), et le projet « Action Cœur de Ville ».

Pour faire face à ces enjeux financiers, poursuivant dans les orientations politiques de l'année dernière, un cadre doit être fixé pour les années à venir :

- Les charges à caractère général, doivent être contrôlées à un niveau acceptable sur l'ensemble des postes de dépenses ;
Les dernières années ont été particulièrement drastiques pour les services du fait essentiellement de la baisse des dotations de l'Etat. Les charges de fonctionnement ont été stigmatisées, notamment les charges générales. Or, il s'agit des budgets des services pour leur fonctionnement quotidien, autrement dit du service au public lui-même.
Poursuivre la baisse et/ou le maintien de ces budgets ne peut avoir de sens que si la question « que veut-on faire du service public à Saintes ? » est posée. Les tentatives de l'opération « Plan marges de manœuvre » en 2017 avec des rencontres interservices avaient pour objectif de mobiliser l'intelligence collective, et ainsi de proposer aux élus de nouvelles modalités d'exercice du service public. Comment répondent les services aux besoins des habitants ?



Créer un service ne suffit pas toujours à répondre mieux aux besoins, en revanche les nouveaux agents de ce service, c'est à coup sûr de nouvelles dépenses (matériel, véhicules, habillement, fournitures, loyer,...).

- Maintien des charges de personnel permettant d'assurer le fonctionnement des services et des projets, en veillant à revoir l'organisation des services en fonction des mouvements de personnels, et en privilégiant la mobilité interne.
De même, en cas d'absence momentanée d'un agent, le remplacement par un recrutement ponctuel sera exceptionnel. Il s'agira ainsi de veiller à ce que le volume global du personnel soit tenu. La gestion des heures supplémentaires devra être surveillée et globalisée.
- Analyse approfondie des subventions accordées aux associations pour tenir compte de la situation de leurs réserves financières.
- Poursuivre la recherche active de sources de recettes externes (subventions publiques, mécénats, fondations, etc.).
- Veiller à la mise en œuvre du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour tenir compte des projets inscrits dans « Action Cœur de Ville » au regard des investissements annuels nécessaires au maintien en état des équipements municipaux, et au renouvellement des matériels pour permettre aux services d'assurer leurs missions de service au public.

Les hypothèses du plan d'ajustements sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

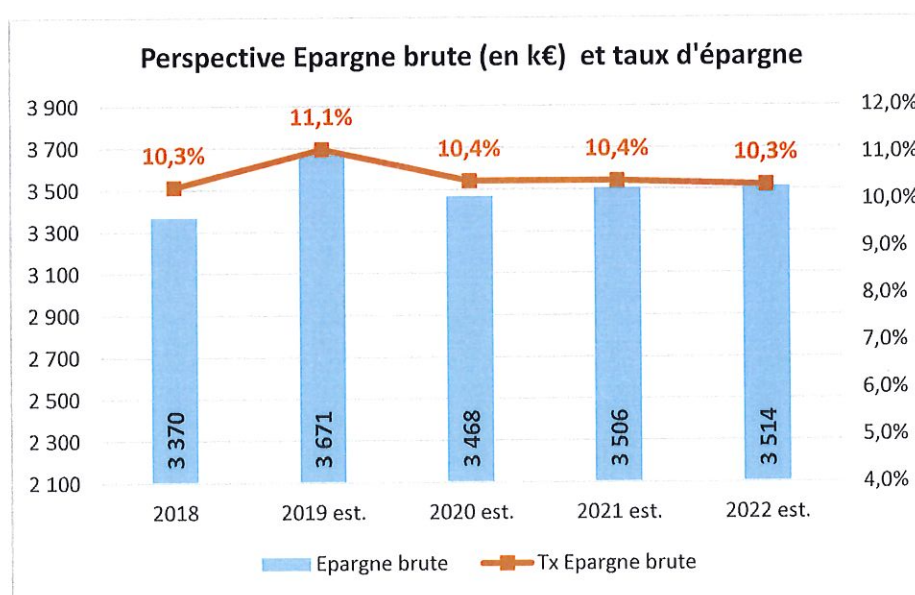
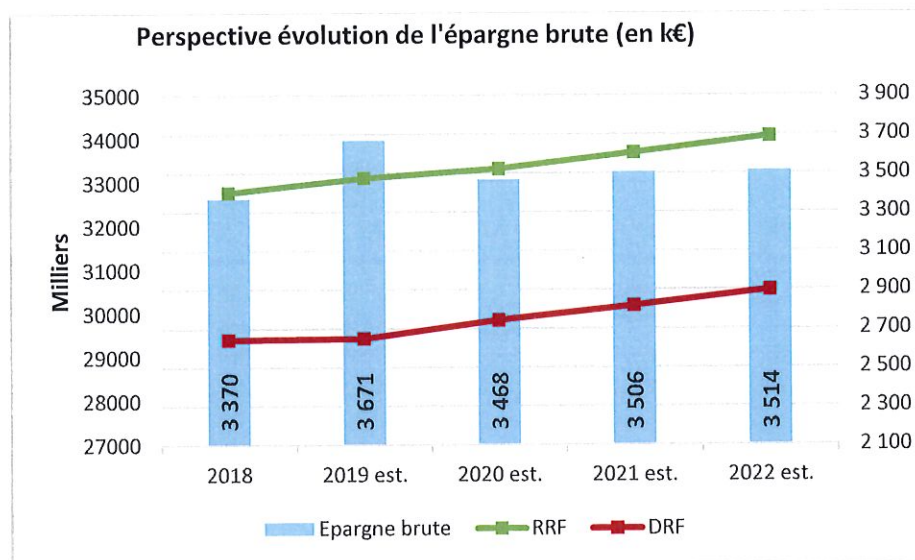
	2020	2021	2022
TH - TAUX	16,02%	16,02%	16,02%
FB - TAUX	36,78%	36,78%	36,78%
FNB - TAUX	47,69%	47,69%	47,69%
BASES TH - EVOL. PHYSIQUE	0,5%	0,5%	0,5%
BASES FB - EVOL. PHYSIQUE	0,5%	0,5%	0,5%
BASES FNB - EVOL. PHYSIQUE	-1,0%	-1,0%	-1,0%
EVOL. NOMINALE LF = INFLATION N-1	1,30%	1,40%	1,40%
CESSIONS	750 000 €	750 000 €	750 000 €
TARIFS	1,0%	1,0%	1,0%
FRAIS GENERAUX (011)	1,0%	1,0%	1,0%
GVT	1,2%	1,2%	1,2%
DUREE EMPRUNTS FUTURS	15,0 ans	15,0 ans	15,0 ans
TAUX EMPRUNTS FUTURS	1,2%	1,2%	1,2%
DEPENSES D'EQUIPEMENTS	8 945 000 €	8 900 000 €	8 900 000 €

Note : les hypothèses d'évolutions des bases (TH, FB et FNB) sont corrélées à l'évolution physique des constructions nouvelles. Ainsi, si le volume de Foncier Bâti augmente (donc il y a plus de constructions, et plus de Taxe d'Habitation), alors le Foncier Non Bâti se réduit du fait des constructions nouvelles.

Seule l'application de ce plan de maîtrise financière permettra une évolution prévisionnelle acceptable de l'épargne, telle que présentée dans les tableaux et graphiques ci-dessous :

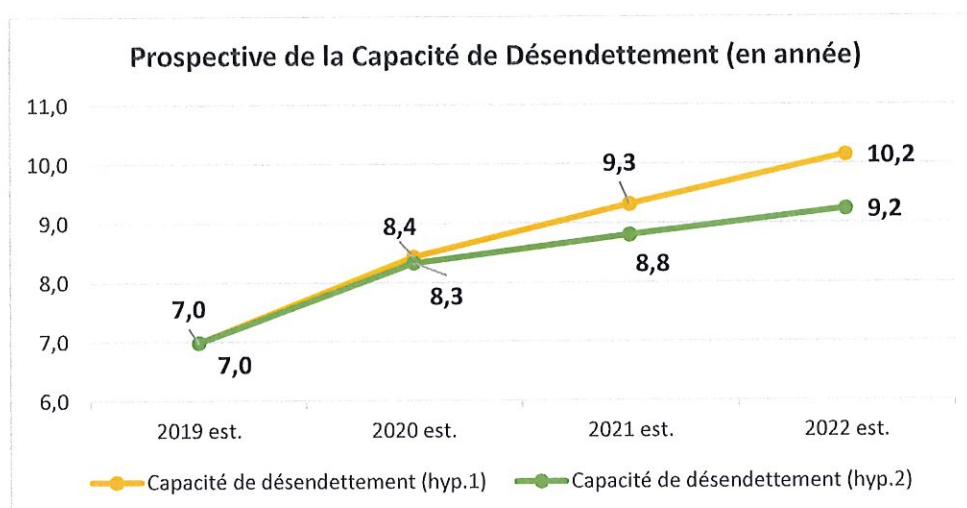
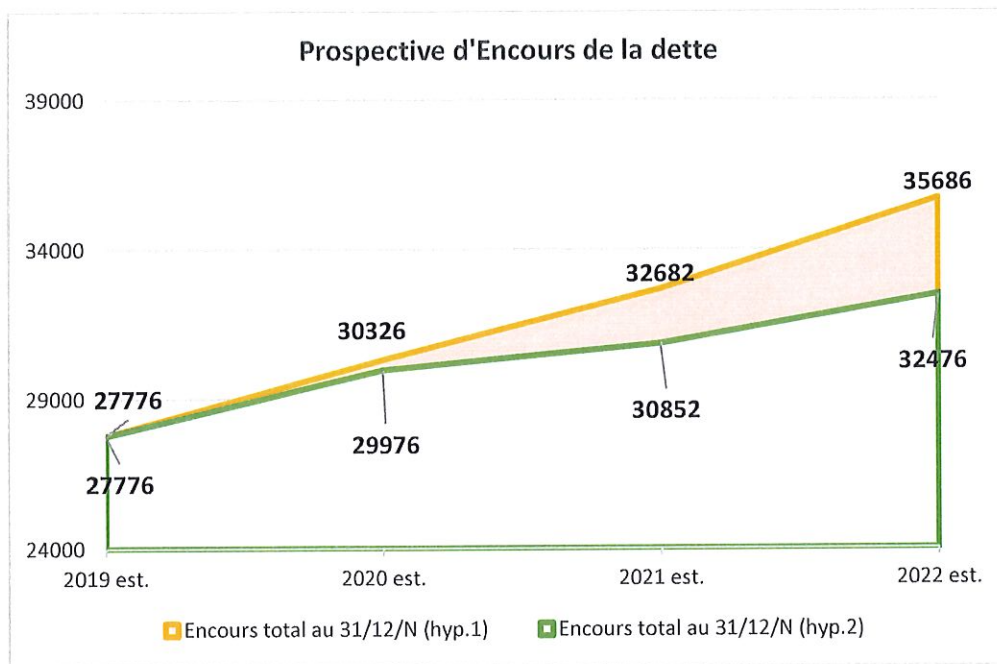
En milliers d'euros	2018	2019 est.	2020 est.	2021 est.
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	29 415	29 442	29 860	30 188
CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 716	6 900	7 000	7 077
DEPENSES DE PERSONNEL	16 142	16 000	16 300	16 479
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 647	5 580	5 600	5 662
ATTENUATION DE PRODUITS	21	30	30	30
CHARGES FINANCIERES	582	632	510	516
DEPENSES EXCEPTIONNELLES	307	300	270	273
DEPENSES IMPREVUES (prévisionnelles)	0	0	150	152
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	32 785	33 113	33 328	33 694
PRODUITS DES SERVICES	1 610	1 580	1 620	1 645
CONTRIBUTIONS DIRECTES	19 621	20 031	20 309	20 536
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 229	1 229	1 079	1 079
AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 957	3 022	3 100	3 134
DOTATION FORFAITAIRE	3 810	3 782	3 780	3 822
COMPENSATIONS FISCALES	977	1 035	1 040	1 051
AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 661	1 501	1 550	1 567
ATTENUATION DE CHARGES	236	200	200	202
AUTRES PRODUITS (hors cessions)	684	733	650	657

Sur le fonctionnement, les hypothèses ci-dessus permettent de ramener progressivement l'épargne brute à un niveau voisin de 3 500 K€ sur la période.



En investissement, le niveau des dépenses d'équipement, de 8,9 millions d'€ chaque année, jusqu'en 2022, amène à un encours de dette situé entre 32,476 millions d'€ et 35,686 millions d'€, selon les besoins réels d'emprunts nouveaux, estimés entre 5 et 6,5 millions d'€, en fonction du niveau de financements des projets « Action Cœur de Ville », et de l'avancement des projets d'investissement (remboursement de l'emprunt Saint-Louis entièrement amorti), montrant la volonté politique d'investir pour contribuer à l'attractivité du territoire.

Ce faisant la capacité de désendettement (dette totale au 31/12 de l'année / Epargne Brute) tend, en 2022, entre 9,2 et 10,2 années.



Scenario 1	montant maximum de dépenses d'équipements et d'emprunt
Scenario 2	montant en fonction des financements projets ACV attendus et sur le taux d'exécution des années précédentes

→ Politique active de recherche systématique de nouvelles sources de financement

Les services et les élus sont mobilisés afin d'optimiser les sources de financements extérieurs. Ainsi, chaque projet fait l'objet d'une recherche accrue de subventions publiques ou privées. C'est pourquoi, il a été mis en place au sein de services, début 2018, une fonction de recherche de subventions auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, ou encore de l'Agence de l'Eau et des fondations privées.

Cette mission poursuivra son activité en appui des services et en accompagnement des projets « Action Cœur de Ville ».

La démarche engagée de cession du patrimoine immobilier sera poursuivie. Outre, la recette de cession en tant que telle, cela permet de générer des économies de fonctionnement (assurance, impôts, entretien, etc.).

Les produits des services et du domaine (conservatoire, musées, locations de salles, marchés, terrasses etc.) sont estimées en 2019 à près de 1 500 000 €.

La politique tarifaire est également une piste de réflexion pour l'amélioration des recettes. Un léger ajustement de tarifs a déjà été opéré, et doit être poursuivi, notamment pour les services déficitaires (vendus par la collectivité, mais effectués à perte).

Il s'agira de veiller à faciliter l'accès aux équipements culturels pour tous et de travailler à l'attractivité des commerces.

→ Un programme d'investissements soutenu

Le niveau des dépenses d'équipement doit être au maximum de 8,9 millions d'€, et s'ajuster en fonction de l'avancée des projets « Action Cœur de Ville » et des subventions de ces projets. Ce maximum doit correspondre à la capacité du budget de la Ville à investir, sur une courte période, en conservant des niveaux d'endettement et de solvabilité soutenables.

Les dépenses d'équipement pour 2020 devront donc se situer dans cette enveloppe, en prenant en compte les dépenses indispensables, voire obligatoires, suivantes :

- le Site Saint-Louis, avec les fouilles archéologiques et la démolition de certains bâtiments,
- le programme urbain autour du quartier Saint-Eutrope et de l'Amphithéâtre Gallo-romain, dont l'ensemble s'inscrit dans le projet pluriannuel « Action Cœur de Ville ». Les travaux pour ces deux sites débiteront au printemps.
- La poursuite des travaux de voirie et l'aménagement de l'avenue de Saintonge,
- L'éclairage de la place Bassompierre,
- les engagements d'acquisitions foncières conventionnées par le passé avec l'établissement public foncier,
- la mise en accessibilité de certains bâtiments et des arrêts de bus (obligation réglementaire).
- Des travaux dans les écoles avec le groupe scolaire Roger Pérat.
- La suite des travaux pour la requalification du groupe scolaire St Exupéry (Le Conservatoire et l'installation de la Mission Locale).
- Une nouvelle subvention d'équipement à verser pendant plusieurs années à la Communauté d'Agglomération suite au transfert de la compétence pluviale.

3. Les Ressources Humaines

Cette section, présentée au stade du débat sur les orientations budgétaires, répond à l'obligation intégrée par la loi « Notre », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 à l'article D.2312-3 du CGCT : « Dans les communes de plus de 10 000 hab. (...), le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, (...) les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (...), à la durée effective du travail dans la collectivité (...) ».

3.1. La structure et l'évolution des effectifs

Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 31 décembre de chaque année.

Effectifs permanents

L'effectif permanent est représenté par les agents titulaires et contractuels dont les contrats ont une durée supérieure à 1 an.

Effectifs titulaires

L'effectif Titulaire s'élève à 364 agents au 31/12/2018, ils représentent 94,8 % de l'effectif permanent.

La filière technique, avec 198 agents, représente 54.4 % de l'effectif titulaire.

La catégorie C demeure largement majoritaire (71,4 % des titulaires).

Depuis 2013, le rapport hommes/femmes dans l'effectif Titulaire reste stable : 55.5 % d'hommes, 44.5 % de femmes :

	Femmes	Hommes
cat A	14	12
cat B	43	22
cat C	105	168

Au niveau national, dans la FPT:

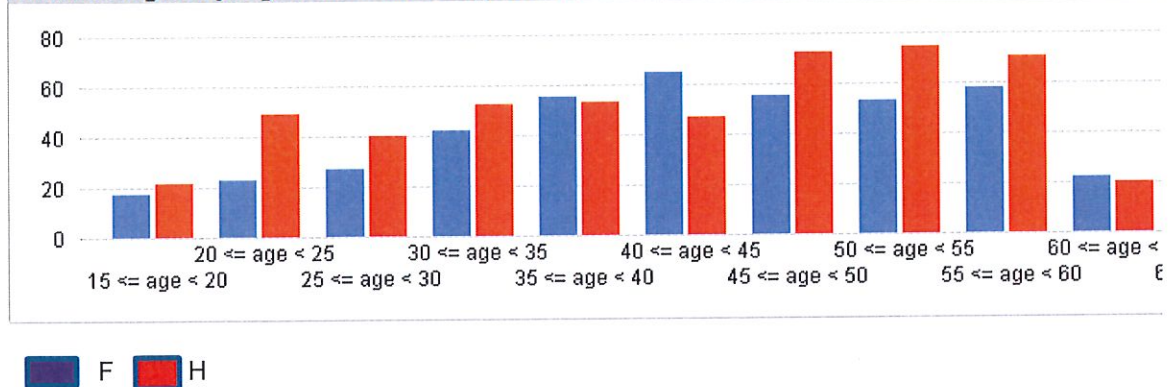
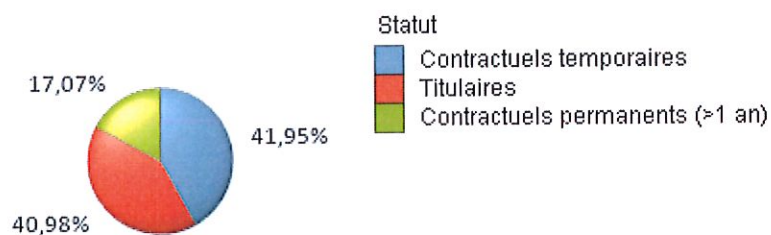
cat A: 60 % de femmes / 40 % d'hommes
 cat B: 64 % de femmes / 36 % d'hommes
 cat C: 60 % de femmes / 40 % d'hommes

Source: DGAFP, chiffres clés de l'égalité pro 2014

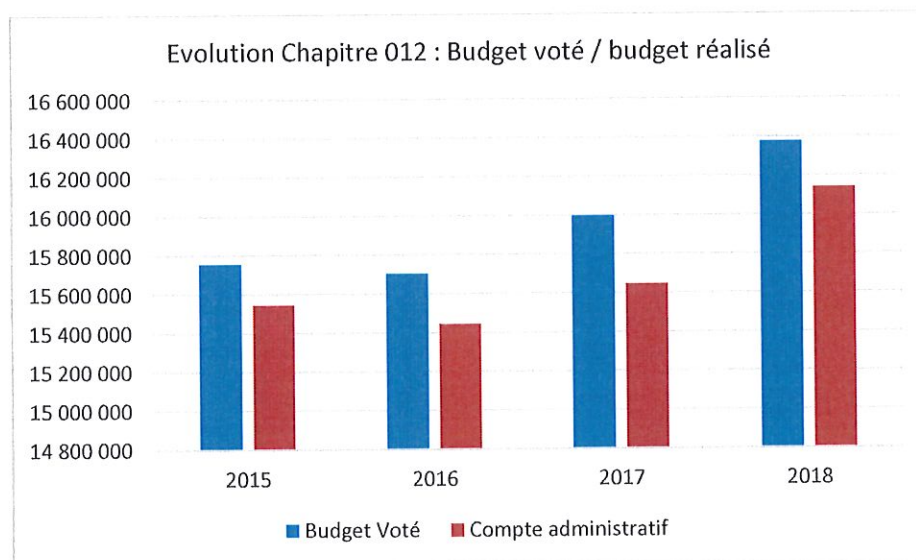
Effectifs non titulaires sur emploi permanent

Les agents non titulaires constituent 7 % de l'effectif permanent.

Parallèlement, la pyramide des âges fait toujours apparaître un vieillissement de l'effectif puisque parmi les titulaires et permanents, la tranche 55-59 ans est la plus représentée (26,7%) devant les 40-49 ans (25%).

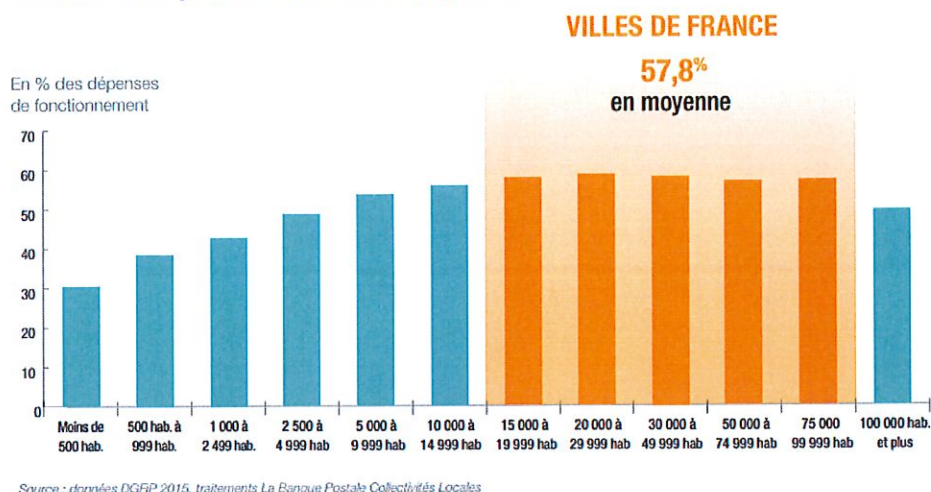
Nombre d'agents par genre et classe d'âge en 12**Répartition des statuts****3.2. L'évolution des dépenses**

Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur.



Le budget du personnel représente aujourd'hui près de 54 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un taux de 57,8 % en moyenne au niveau national.

Le poids des frais de personnel des communes dans leurs dépenses de fonctionnement



3.3. La rémunération et temps de travail

3.3.1. La rémunération

La Ville de Saintes a mis en place un régime indemnitaire basé sur la fonction de l'agent. Cependant, le traitement de base (c'est à dire les éléments obligatoires de rémunération : traitement indiciaire, Nouvelle Bonification Indiciaire, supplément familial de traitement...) représente plus de 80 % des rémunérations.

Le régime indemnitaire représente 1,3 millions d'€ sur 16,142 millions d'€ de rémunération, soit 8.1%.

3.3.2. L'action sociale

La Ville mène une action d'accompagnement à l'action sociale en direction des agents sur trois volets :

- Chèque-déjeuner : la valeur faciale d'un chèque-déjeuner attribué aux agents est actuellement de 5 €, soit 2 € pour la part agent et 3 € pour la part employeur.
- Le Comité des Œuvres Sociales : une association d'action sociale pour le personnel, subventionnée par la Ville, permet aux agents de bénéficier d'avantages sociaux (CNAS, loisirs, billetterie...).
- Enfin, elle contribue au financement des garanties de protection de prévoyance (participation garantie maintien de salaire).

3.3.3. Le temps de travail

La répartition des Temps de Travail des agents permanents de la Collectivité au 31/12 de chaque année :

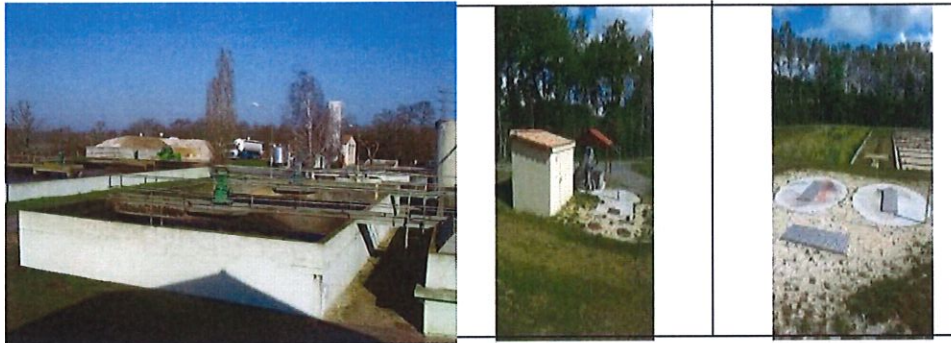
	2014	2015	2016	2017	2018
Temps Nom Complet	31	30	28	26	21
Temps Complet	332	316	324	315	323
Temps Partiel	21	22	22	23	20
Total Général	384	368	374	364	364

4. Perspectives sur les budgets annexes

4.1. Budget annexe « Assainissement collectif »

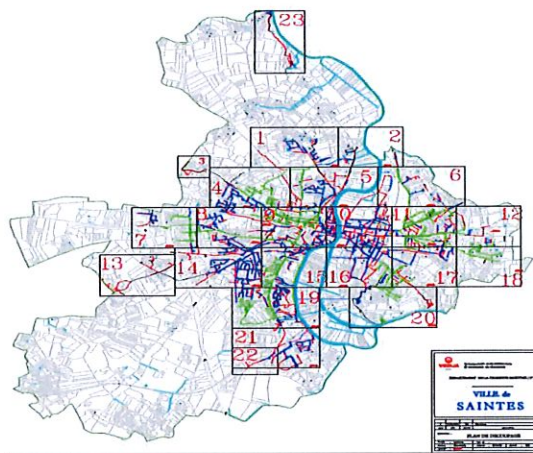
La loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement », auxquelles s'ajoute celle de la « Gestion des eaux pluviales urbaines » (au sens de l'article L.2226-1 du CGCT) pour les Communautés d'Agglomération, prévoient le transfert obligatoire de ces à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce budget sera ainsi dissout en fin d'année 2019.



La station d'épuration de Lormont

La station d'épuration du bois rulaud à filtre planté de roseaux



275 km de canalisation de réseau



54 postes de refoulement

4.2. Budget annexe « Eau potable »

La loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « Eau » et « Assainissement », auxquelles s'ajoute celle de la « Gestion des eaux pluviales urbaines » (au sens de l'article L.2226-1 du CGCT) pour les Communautés d'Agglomération, prévoient le transfert obligatoire de ces à compter du 1^{er} janvier 2020.

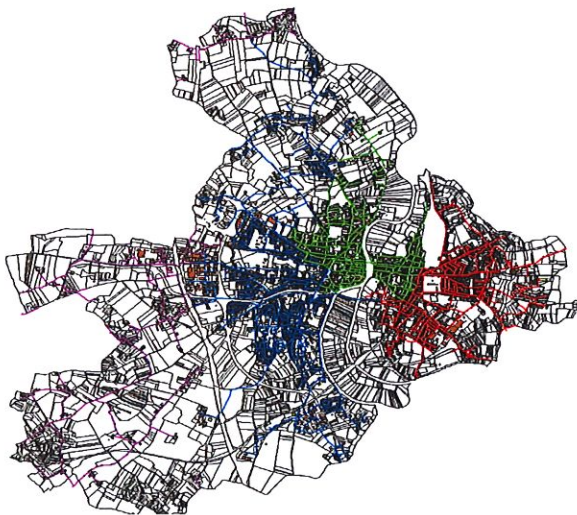
Ce budget sera ainsi dissout en fin d'année 2019.



POMPAGE : La source de Lucérat
(captage d'eau)



TRAITEMENT: L'usine de
traitement/potabilisation de l'eau de
Diconche



225 km de canalisation de
distribution



7 réservoirs dont le château d'eau
des Boiffiers

4.3. Budget annexe « Golf »

Section de fonctionnement (BP 2019) : 566 556 €
Section d'investissement (BP 2019) : 299 000 €

Dans ce budget sont retracées les dépenses et recettes du Golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet. Les charges portées par le budget principal sont intégralement remboursées par ce budget annexe.

Le golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet est un acteur du développement touristique et économique de notre territoire. Depuis deux ans, le golf de Saintes enregistre une forte augmentation de recettes. Dans le but de poursuivre cette évolution, une rénovation des bâtiments et son accès est primordiale pour les années à venir.

Pour 2020, le budget du golf de Saintes Louis Rouyer-Guillet poursuivra son objectif d'attractivité et de notoriété au niveau départemental, régional et national, en s'appuyant sur ses points forts :

- Qualité d'entretien du parcours
- L'opération « Elles swingent » « la Golfy Cup » « Opération caritative « les rubans roses »
- L'accueil de Championnats régionaux et nationaux
- Augmentation des recettes de partenariat
- Le rôle de l'association au sein du golf : animation des différentes compétitions et championnats fédéraux.
- La compétition nationale du « Trophée de l'Huitre et du Cognac » en partenariat avec les golfs de La Rochelle, Royan, Ile D'Oléron, Cognac et Angoulême.
- Poursuite de l'augmentation des recettes de partenariat.

Pour ce faire, l'année 2020 visera à :

- Finaliser les travaux d'amélioration de la qualité d'accueil du Golf par l'aménagement de l'entrée, du restaurant, de la salle de réunion et du bâtiment d'accueil.
- Poursuivre l'investissement au niveau du renouvellement des machines.
- Maintenir le terrain en bon état (élagages des arbres, nettoyage des sous-bois,...)
- Poursuivre l'augmentation des recettes en créant de nouveaux golfeurs, par l'accueil de groupe et de compétitions, par le nombre de participants au sein du club entreprises du Golf.
- Améliorer la communication du Golf vers un large public.

La politique tarifaire est ajustée chaque année en prenant en compte les tarifs pratiqués sur d'autres golfs.

En matière d'investissement, prise en compte du plan pluriannuel d'investissement pour maintenir le matériel et le parcours existant. Le coût de maintien est estimé à 45 000 €. L'amélioration du standing du golf pour l'ancrer dans les 10 prochaines années, les travaux seront réalisés sur deux ans. En 2020, ils sont estimés à 145 000 € pour la rénovation du restaurant, de la salle de réunion et de l'accueil.

4.4. Budget annexe « Site Saint-Louis »

Section de fonctionnement (BP 2019) : 6 606 680 €
Section d'investissement (BP 2019) : 7 626 670 €

Ce budget porte les investissements réalisés depuis l'acquisition, en 2008, du site Saint-Louis (ancien hôpital).

Le prêt in fine de 5,1 millions d'euros, dont le remboursement intégral devait se faire en 2017, a fait l'objet d'un réaménagement. Il est désormais étalé sur 5 années à compter de janvier 2017. Les annuités sont d'environ 1 millions d'euros.

Le précédent projet, reposant sur la création d'une ZAC, a été abandonné parce que beaucoup trop coûteux et trop long.

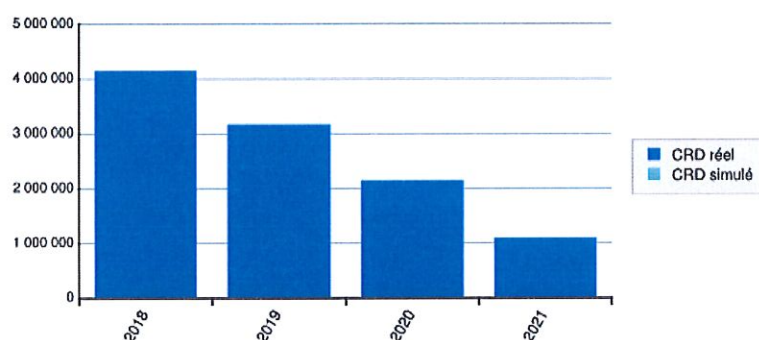
Le nouveau projet repose sur une vision globale inscrite dans le plan d'action Cœur de Ville ainsi que la grande dorsale patrimoniale et touristique de la ville. Il est structuré tel qu'il suit :

- Pour le Budget Annexe :
 - L'appel à projet comportant divers programmes dont : des logements locatifs et résidentiels, une résidence service seniors, un hôtel, une maison médicale, ainsi que divers commerces et services de proximité.
 - La création d'un premier ensemble de logements sociaux.
- Pour le Projet Urbain Saint-Louis, dans son ensemble :
 - L'aménagement d'un parcours paysager valorisant le potentiel du belvédère.
 - La création d'un ascenseur urbain permettant le désenclavement du site ainsi que le franchissement de la falaise.
 - Le réaménagement de la place du 11 Novembre et de la rue Bernard.
 - La reconversion de la gare routière.
 - Le réaménagement du cours Reverseaux.

Cette vision globale nécessite la réalisation d'un plan directeur du quartier, incluant les perspectives sur Saint-Eutrope et le Vallon des Arènes, d'une part pour satisfaire à une analyse d'aménagement d'ensemble, mais également pour répondre aux attentes des services de l'État.

En outre, l'avancée du projet envisage une 1^{ère} phase de démolition de bâtiments sur le site pour 2020.

Evolution du CRD



ANNEXE : Autorisations de programme

Il convient, au travers du Débat d'orientations budgétaires, de rappeler ce que sont les engagements pluriannuels de la collectivité au travers des autorisations de programme.

Tableau des autorisations de programmes votées

	CP antérieurs	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	Montant global de l'AP
VIDEO PROTECTION	185 586,80	-	20 000,00				205 586,80
VOIRIE	1 466 413,49	938 000,00	700 000,00	530 586,51			3 635 000,00
HABITAT	12 268,09	70 000,00	113 520,00	56 020,00	56 020,00	68 051,00	375 879,09
RESTAURATION EGLISE SAINT- EUTROPE		335 000,00	785 000,00				1 120 000,00
TOTAL	1 664 268,38	1 343 000,00	1 618 520,00	586 606,51	56 020,00	68 051,00	5 336 465,89

Ces éléments correspondent au dernier tableau des AP voté lors du CM du 06/02/2019.

Ils seront revus et modifiés à l'occasion du vote du budget primitif 2020, pour les ajuster à la réalité de ces projets.